M-299

Motion de MM. Jean-Louis Fazio, Olivier Coste, Bernard Paillard, Jean-Charles Lathion, Jacques Finet, Peter Pirkl, Armand Schweingruber, Gérard Deshusses, Alain Gallet, Mmes Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal et Renate Cornu: «Coup de chœur» pour les chorales genevoises et le répertoire d'oratorio».

(renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance du 9 octobre 2002)

PROJET DE MOTION

Considérant:

– la place qu'occupe le chant choral dans le panorama artistique genevois;

– la nécessité pour les chorales de se produire en public et dans des conditions optimales;

– la tradition établie à Genève d'accompagnement par l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) de plusieurs concerts de «prêt aux chorales» du cartel des chorales classiques de Genève;

– la décision de l'OSR de limiter ses prestations à un seul concert et à une seule chorale avec un droit de regard sur le programme et sur le chef appelé à diriger le concert, formalisée par la nouvelle convention Ville-Etat-OSR et imposée au cartel des chorales sans leur consultation préalable;

– la toute nouvelle décision de l'OSR de ne pas appliquer les termes de cette convention;

– la limitation d'un répertoire choral symphonique imposée de ce fait au public malgré l'intérêt de la population pour ce type de musique;

– l'effet désastreux de cette mesure unilatérale sur la motivation et la stimulation des choristes et de leurs chefs;

– la subvention importante donnée par la Ville à l'OSR (8,5 millions de francs),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre contact avec l'OSR pour que celui-ci reconsidère cette décision et rétablisse une situation permettant la production annuelle par les chorales d'au moins une grande œuvre.